

Le concours externe de conseiller principal d'éducation (CPE) comporte **deux épreuves écrites d'admissibilité** (une épreuve de maîtrise des savoirs académiques et une étude de dossier portant sur les politiques éducatives) et **deux épreuves orales d'admission** (une épreuve de mise en situation professionnelle et une épreuve d'entretien sur dossier).

Epreuve d'admissibilité	Epreuve de maîtrise des savoirs académiques	
	Durée	4 heures
	Coefficient	2
	Nature de l'épreuve	L'épreuve consiste en une dissertation qui fait appel : <ul style="list-style-type: none"> - aux connaissances acquises en sciences humaines, en histoire et sociologie de l'éducation, en psychologie de l'enfant et de l'adolescent, en philosophie de l'éducation ou en sociologie ; - aux connaissances des grands enjeux de l'éducation et des évolutions du système éducatif ainsi que leurs conséquences sur le fonctionnement de l'établissement scolaire et sur les rapports des élèves aux apprentissages
	Attendus	Elle mesure la maîtrise de savoirs académiques et l'aptitude à les mobiliser dans un contexte professionnel ainsi que la capacité de construction, d'argumentation et d'organisation du propos.
	Etude d'un dossier portant sur les politiques éducatives	
	Durée	5 heures
	Coefficient	2
	Nature de l'épreuve	À partir de l'analyse de documents d'origine et de statuts variés, le candidat élabore une note de synthèse répondant à un questionnement précis.
	Attendus	Cette épreuve vise à mesurer la pertinence de l'approche qu'ont les candidats de la fonction de conseiller principal d'éducation , de ses responsabilités éducatives et de son positionnement dans et hors de l'établissement scolaire, notamment dans le domaine du pilotage de la vie scolaire, de la mise en œuvre du projet de vie scolaire, de la conduite de projets et de la maîtrise des fonctions de régulation et de médiation dans l'établissement. Elle vise aussi à s'assurer de la capacité du candidat à mobiliser ses connaissances du rôle du conseiller principal d'éducation au sein de l'institution scolaire, à manifester un recul critique vis-à-vis des ces savoirs et à les mettre en perspective. Elle évalue également les capacités d'analyse, de synthèse, de problématisation, de construction et d'organisation du propos , dans un contexte professionnel.

Epreuve d'admission	Epreuve de mise en situation professionnelle	
	Durée de la préparation	30 minutes
	Durée de l'épreuve	1 heure (exposé : 10 minutes et entretien : 50 minutes)
	Coefficient	4
	Nature de l'épreuve	L'épreuve prend appui sur un dossier dactylographié de dix pages au plus annexes incluses élaboré par le candidat , par exemple à partir de ses travaux de recherche. Le dossier porte sur une situation professionnelle pouvant être rencontrée par un conseiller principal d'éducation . Il est transmis au jury par voie électronique au moins quinze jours avant le début des épreuves d'admission. L'épreuve comporte un exposé du candidat, élaboré à partir d'une question, posée par le jury, portant sur le dossier . Elle est suivie d'un entretien.
	Attendus	Cette épreuve est destinée à évaluer la capacité du candidat à construire une situation mettant en jeu, notamment, l'éducation d'un ou plusieurs élèves, d'une classe, d'un niveau, etc., et à en dégager une ou plusieurs problématiques. L'exposé, élaboré à partir de la question posée par le jury, amène le candidat à formuler une ou plusieurs analyses, des hypothèses et à proposer des modalités d'action pertinentes, en lien avec des éléments issus de la recherche. Elle permet d' évaluer son aptitude à conseiller le chef d'établissement et la communauté scolaire dans la mise en place de la politique éducative de l'établissement. Elle permet d'évaluer également sa capacité à se situer dans un collectif professionnel et sa connaissance des liens entre la vie scolaire et la réussite des élèves. Elle vise en outre à apprécier, au travers notamment de ses réponses, la connaissance que le candidat possède des missions des acteurs de l'établissement en général et de la vie scolaire en particulier. Le jury appréciera l' aptitude du candidat à argumenter et à soutenir les propositions qu'il formule , et son aptitude à mobiliser à des fins professionnelles des aspects relevant de la recherche. Le jury appréciera l' aptitude du candidat à argumenter et à soutenir les propositions qu'il formule , et son aptitude à mobiliser à des fins professionnelles des aspects relevant de la recherche.
	Epreuve d'entretien sur dossier	
	Durée de la préparation	1h30
	Durée de l'épreuve	1 heure (exposé : 20 minutes, entretien : 40 minutes)
	Coefficient	4
Nature de l'épreuve	L'épreuve prend appui sur un dossier de cinq pages maximum, composé d'un ou plusieurs documents remis par le jury et traitant d'une problématique éducative que le candidat devra approfondir par une recherche personnelle pour laquelle il dispose d'un ordinateur connecté à l'internet. Le candidat développe les éléments constitutifs de la problématique. Cette partie de l'épreuve est suivie d'un entretien avec le jury qui prend	

		notamment appui sur l'exposé du candidat et s'élargit pour aborder des situations professionnelles et éducatives diversifiées.
	Attendus	L'épreuve permet au candidat d' exposer les éléments de sa réflexion personnelle et d'évaluer son aptitude au dialogue et au recul critique . Elle évalue en outre la capacité du candidat à se mettre en situation dans la diversité des conditions d'exercice du métier, à connaître de façon réfléchie son contexte institutionnel, dans ses différentes dimensions (classe, vie scolaire, équipe éducative, établissement, institution scolaire, société) et les valeurs qui le portent, dont celles de la République.